

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 novembre 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné

ABSENCES :

Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Martine Dubuc, commandante du poste 12 du Service de police
M. Simon Durocher, commandant du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 35. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 93, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1300, avenue des Pins Ouest (40.04) : aucune intervention
 - 1927, avenue Papineau (40.07) : aucune intervention
 - 1459, rue Chomedey (40.08) : aucune intervention
 - 2055, rue Drummond (40.11) : aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 420, rue Sherbrooke Ouest (40.05) : aucune intervention
-

CA19 240479

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019 en retirant le point suivant :

- 40.11 Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2020 – Avis de motion et dépôt.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Marie-Ève Hébert
- gestion du Centre Jean-Claude-Malépart

Madame Marie-Claire Lemieux
- gestion du Centre Jean-Claude-Malépart

Madame Genevieve Chicoine
- dossier Ventblo ppu 2012

Madame Marjolaine Pelletier

- dossier Ventblo ppu 2012

CA19 240480

Prolongation de la période de questions

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701009

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Pascale Thérien
- gentrification Pôle Frontenac
- révision budgétaire

Madame Guylène Fauchin
- tarification STM

Madame Marie-Ève Desroches
- sécurité pôle Frontenac

Monsieur Matthew Lauchlin
- action commémorative en l'honneur de Joe Rose

Monsieur Laurent Loison
- dossier Ventblo ppu 2012

Monsieur Simon Welman
- action commémorative en l'honneur de Joe Rose

Madame Nathalie Cronier
- signalisation Iberville/Hochelaga

CA19 240481

Prolongation de la période de question

Attendu qu'à 19 h 52, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701009

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Christian Murphy
- comité aviseur SODEM – CJCM
- lampadaire manquant au 1850, rue Bercy

Madame Marie-Hélène Gauthier
- sécurité centre commercial Frontenac

Madame Imane Hallam
- déficit démocratique

Monsieur Denis Hébert
- démolition 2086-2092, Harmony

Madame Myrtaud Brutus
- construction et stationnement dans la rue Harmony

CA19 240482

Prolongation de la période de questions

Attendu qu'à 20 h 22, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701009

Procès-verbal du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Yves Chartrand
- des déserts à franchir en vitesse

Madame Roselyne Escarras
- sécurité des piétons

Madame Isabelle Noyon
- locaux commerciaux changés en condos

Monsieur Marco Pardo
- bruit sur la rue Cartier

Monsieur Daniel Racette
- pénurie de logements

Monsieur Michel Bédard
- qualité de vie

Monsieur Francis Clermont
- traverses piétonnes

Monsieur Marco Carrier
- résidences touristiques

Monsieur Yvan Gélinas
- déneigement

Madame Lucie Carmen Grégoire
- passage piéton Hochelaga/Sheppard

Monsieur Marc-Antoine Desjardins
- table de concertation du Mont-Royal
- projet pilote de « fat bikes »

Monsieur Charles Gaudreault
- déneigement

Monsieur Robert Hajaly
- logements sociaux au Children's

Monsieur Daniel Frappier
- avenir de l'église Saint-Eusèbe

Monsieur Jacques Larin
- amherst et guerre bactériologique
- étude sur les arrestations des groupes vulnérables

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 21 h 58. 33 personnes sur les 34 inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240483

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240484

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 octobre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701072

CA19 240485

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701069

CA19 240486

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 octobre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701070

CA19 240487

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition 23 octobre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition 23 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192701071

CA19 240488

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240489

Modifier la résolution CA19 240340 afin d'annuler la contribution de 2 000 \$ accordée au Projet T.R.I.P. dû au fait que le Festival de courts-métrages du Centre-Sud n'a pas eu lieu

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240340 adoptée à sa séance du 3 juillet 2018, accordé une contribution de 2 000 \$ à Projet T.R.I.P. dans le cadre du Festival de court-métrages du Centre-Sud;

Attendu que cet événement n'a pas eu lieu et qu'il ne sera pas reporté à une date ultérieure;

Attendu que la contribution de 2 000 \$ n'a pas été utilisée :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA19 240340 afin d'annuler la contribution non utilisée de 2 000 \$ accordée au Projet T.R.I.P. dans le cadre du Festival de courts-métrages du Centre-Sud;

De diminuer la dépense totale de 13 300 \$ à 11 300 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1190619007

CA19 240490

Autoriser une dépense maximale de 167 797,39 \$ pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le réaménagement des passages Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier, conformément à l'entente-cadre 18-17150 avec Vlan paysages inc.

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 167 797,39 \$ pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, la conception des plans et devis, et la surveillance des travaux pour le réaménagement des passages Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier;

D'autoriser une dépense de 152 543,08 \$, taxes incluses, avec Vlan paysages inc. conformément à l'entente-cadre 18-17150;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 15 254,31 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1196164002

CA19 240491

Approuver la convention, se terminant le 29 février 2020, avec ENvironnement JEUnesse (ENJEU) pour le projet « Salon des artisans récupérateurs 2019 » dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3 et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 29 février 2020, avec ENvironnement JEUnesse (ENJEU) pour le projet « Salon des artisans récupérateurs 2019 » dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1190318029

CA19 240492

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Antenne Créative pour l'organisation de l'événement Hub Montréal et accorder une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Antenne créative pour la réalisation du projet « HUB Montréal 2019 » dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1190318031

CA19 240493

Autoriser une dépense de 690 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 34^e édition de la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par Excellence sportive de l'île de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par Excellence sportive de l'île de Montréal, qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2019;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 690 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1194701002

CA19 240494

Accorder un contrat de 210 415,75 \$ à Neveu et Neveu Ltée pour des travaux de remplacement de chauffe-eau piscine au Centre Jean-Claude-Malépart située au 2333, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 263 019,69 \$, taxes incluses, (appel d'offres publique IMM-15545 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 263 019,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement de chauffe-eau piscine au Centre Jean-Claude-Malépart (appel d'offres public IMM-15545 – 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Neveu et Neveu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 210 415,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 31 059,76 \$ et un budget prévisionnel d'incidences d'un montant de 21 041,58 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1198668001

CA19 240495

Approuver les conventions avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec et Atelier Entremise dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie 2019 » et accorder des contributions totalisant 45 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, se terminant au mois de novembre 2020, dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie 2019 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

15 000 \$ à Diffusions gaies et lesbiennes du Québec;

30 000 \$ à Atelier Entremise;

D'imputer cette dépense totale de 45 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1194680003

CA19 240496

Approuver la convention, se terminant le 12 juin 2020, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour le programme « activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution de 12 800 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 12 juin 2020, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour le programme « activités physiques et de loisirs » pour une clientèle de 6-12 ans;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 800 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1194105005

CA19 240497

Approuver la convention avec L'Auguste Théâtre pour le « Festival Noël dans le Parc édition 2019 » et accorder une contribution de 15 000 \$ dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019 »

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, d'une durée de trois mois, avec L'Auguste Théâtre pour le « Festival Noël dans le Parc édition 2019 » dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1195907010

CA19 240498

Approuver la convention, se terminant le 31 janvier 2020, avec la Société pour promouvoir les arts gigantesques (S.P.A.G.) et accorder une contribution de 18 855,90 \$ pour son projet d'illumination de la rue Ontario Est

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 janvier 2020, avec la Société pour promouvoir les arts gigantesques (S.P.A.G.) pour la réalisation du projet d'illumination de la rue Ontario Est;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 18 855,90 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1190318030

CA19 240499

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.15.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240500

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation du projet Centre de jour Résilience Montréal et accorder une contribution de 25 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation du projet Centre de jour Résilience Montréal;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1193405005

CA19 240501

Accorder un contrat de 197 205,12 \$ à Poulin Électrique inc. pour le projet d'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques à la cour de voirie Bercy de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 216 925,63 \$ (appel d'offres public VMP-19-018 – 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 216 925,63 \$ pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la cour de voirie Bercy (appel d'offres public VMP-19-018 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Poulin Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme au prix total 197 205,12 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 19 720,51 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1198220003

CA19 240502

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Centre Récréatif Poupart inc. pour un soutien à la mission et accorder une contribution de 30 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Centre Récréatif Poupart inc. pour un soutien à la mission;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1195377003

CA19 240503

Approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2020, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2019 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018-2021) et accorder une contribution totale de 25 688 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2020, dans le cadre de l'édition 2019 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :
Procès-verbal du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019

5 910 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
5 537 \$ à la Direction Chrétienne inc. - Centre Innovation Jeunes;
8 330 \$ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal;
5 911 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;

D'imputer cette dépense totale de 25 688 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1194105004

CA19 240504

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à la Communauté Nazareth inc.;
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;
- 3 000 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 3 000 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud;
- 4 000 \$ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal;
- 500 \$ à CIBL-FM 101.5;
- 2 000 \$ à Moisson Montréal inc.;
- 500 \$ à Le Collectif de la Résidence Ste-Marie;
- 1 000 \$ à Architecture Sans Frontières Québec;

D'imputer cette dépense totale de 20 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1190619010

CA19 240505

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1192701068

CA19 240506

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240507

Adopter une résolution autorisant la démolition des bâtiments situés au 1811 et 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est (ancien cinéma Champlain) ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice à cet emplacement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le terrain situé au 1811 et au 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est (lots 1 567 783 et 1 567 784), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 9 (hauteur maximale) et 43 (densité maximale) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de démolir les bâtiments situés au 1811 et au 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est;
 - c) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans des pages 35 à 47 inclusivement, réalisés par ACDF Architectes, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 juillet 2019 et joints au présent projet de résolution;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) la volumétrie, l'alignement sur rue et la composition architecturale de l'édifice doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés et les hauteurs figurant dans ces plans sont maximales;
 - b) les reculs, les terrasses et les jardins prévus aux plans doivent être réalisés et paysagés tel qu'indiqué dans l'ensemble de ces plans;
 - c) l'abondante fenestration, le rez-de-chaussée entièrement vitré en coin de rue, les jeux de volumes et les cours intérieures apparaissant aux plans doivent être conservés en totalité;
 - d) un commerce abondamment vitré et d'une superficie maximum de 210 m² doit être prévu en rez-de-chaussée, au coin Sainte-Catherine et Papineau;
 - e) un local communautaire, d'une superficie d'au moins 106 m², doit être réalisé dans le projet, être facilement accessible à partir de la rue et il ne peut être occupé que par un usage « activité communautaire ou socioculturelle »;
 - f) la réinterprétation de l'ancien cinéma Champlain doit être conforme aux plans indiqués ci-dessus ainsi qu'aux plans des pages 26, 28, 29, 33 et 34, réalisés par ACDF Architectes, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 juillet 2019 et joints au présent projet de résolution;
 - g) le nom « CINÉMA CHAMPLAIN 1948-1988 » doit être sérigraphié en rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma et être très visible;
 - h) le logo représentant une bobine et un film, ou un autre logo similaire, doit également être sérigraphié au rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma, et être très visible;
 - i) la photo de l'ancienne façade du cinéma sérigraphiée doit apparaître en rez-de-chaussée pleine hauteur parmi les autres sérigraphies des anciennes affiches du cinéma pleines hauteur;
 - j) la citation de Michel Tremblay doit être sérigraphiée ou gravée en rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma;
 - k) les aménagements paysagers (aux 2^e, 4^e, 5^e étages et en toiture) doivent être soignés et leur entretien permanent doit être prévu avec le remplacement des espèces végétales au besoin;
 - l) la demande de permis de démolition doit être accompagnée :
 - i. d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 500 000 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - ii. d'une lettre d'entente, qui doit avoir été signée avant l'adoption finale de la présente résolution auprès du Service de l'habitation, relative à l'inclusion de logements sociaux et abordables. Cette entente devra prévoir un pourcentage minimum de 15 % de logements abordables et de 11 % de logements familiaux de 3 chambres à coucher ainsi qu'une contribution financière équivalente à au moins 20 % de logements sociaux;
 - iii. d'une lettre d'engagement relative :
 - (a) d'une part aux normes d'opération des camions : types et dimensions, fréquence, étalement des livraisons et avertisseurs de recul;
 - (b) d'autre part aux recommandations 1, 3 et 4 concernant les feux, miroirs et système de contrôle des pages 27 et 28 de l'étude de circulation datée de mai 2019, réalisée par Aristomen Anéziris, ingénieur, M.ing. 41954, et jointe au présent projet de résolution. À la recommandation numéro 1, on précise que les feux ne sont pas permis et qu'un autre système, à l'entrée et sortie des quais de déchargement, doit être assuré, afin que les camions ne se croisent pas dans la rampe d'accès;
 - iv. d'une lettre d'engagement relative à la location du local communautaire dont le montant doit être dans l'ordre de grandeur des montants demandés par les centres communautaires de

- loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie (Centre Jean-Claude-Malépart, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie), le Studio 428 du MAI (Montréal Arts Interculturels), ainsi que dans le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Ville-Marie;
- m) la demande de permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) la réinterprétation de la façade de l'ancien cinéma est visible par :
 - (c) la reprise du volume sur rue de l'ancien cinéma et le marquage net de ce volume par rapport au reste du projet;
 - (d) la superposition de l'ancienne façade réinterprétée et de la nouvelle façade, avec les encadrements marqués des nouvelles ouvertures;
 - (e) l'éclairage de la marquise et de l'enseigne;
 - (f) les matériaux choisis qui doivent être des matériaux durables pour tout ce qui concerne la commémoration;
 - i. une attention particulière doit être donnée au traitement architectural du mur aveugle, côté est, sur Sainte-Catherine;
 - ii. les constructions et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 374
1170607010

CA19 240508

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 8^e partie, B)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 8^e partie, B);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 615 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 233 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 564 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 150 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 158 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1198214004

CA19 240509

Édicter une ordonnance pour la mise en place d'une zone de stationnement interdit de 18 h-00 h, débarcadère seulement, face au 1333, boulevard Robert-Bourassa

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 253 permettant la mise en place d'une zone de stationnement interdit de 18 h-00 h, débarcadère seulement, face au 1333, boulevard Robert-Bourassa.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1195914008

CA19 240510

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'agrandissement du bâtiment ne respectant pas la marge latérale gauche de 2,5 mètres pour le bâtiment situé au 1300, avenue des Pins Ouest

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1300, avenue des Pins Ouest, une dérogation permettant un agrandissement ne respectant pas la marge

latérale gauche de 2.5 mètres, et ce, en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1196723004

CA19 240511

Autoriser l'usage « université » pour une partie du rez-de-chaussée et le 2^e étage du bâtiment situé au 420, rue Sherbrooke Ouest en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour le bâtiment situé au 420, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « université » pour une partie du rez-de-chaussée afin d'aménager un vestibule pour l'entrée des usagers de l'Université McGill et utiliser le 2^e étage pour des activités éducatives, et ce, conformément aux articles 308, 315 et 318 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1196723003

CA19 240512

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance créant un double sens sur la rue Hermine, entre les rues de la Gauchetière et Viger

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 254 modifiant de façon permanente le sens de la rue Hermine, entre les rues de la Gauchetière et Viger, pour la mettre à double sens.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1195275005

CA19 240513

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement de 4 cases de stationnement en cour avant donnant sur l'avenue Goulet pour le bâtiment situé au 1927, avenue Papineau

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1927, avenue Papineau, une dérogation permettant l'aménagement de 4 cases de stationnement dans la cour avant donnant sur l'avenue Goulet, et ce, en dérogation à l'article 610 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1198398002

CA19 240514

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'une cour anglaise en cour avant ne respectant pas les dispositions sur la superficie et la profondeur pour le bâtiment situé au 1459, rue Chomedey

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1459, rue Chomedey, une dérogation relativement à la superficie de la cour anglaise et à sa profondeur, et ce, malgré les dispositions des articles 429 et 430 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- La partie de la cour avant n'étant pas touchée par l'aménagement de la cour anglaise devra rester végétalisée. En ce sens, un plan d'aménagement paysager devra être présenté à l'arrondissement démontrant que cet aménagement tend à conserver environ 50 % de verdure en cour avant;
- Aucun arbre mature ne devra être coupé ou blessé;
- Les plans fournis pour la révision architecturale prévue au paragraphe 2° de l'article 102 ainsi qu'à l'article 433 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) devront comprendre l'ensemble des éléments techniques nécessaires à l'aménagement de la cour anglaise.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1198398003

CA19 240515

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance créant un double sens sur la rue Duke entre les rue de la Commune et Brennan

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.M.V., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 255 modifiant le sens de la rue Duke, entre les rues Brennan et de la Commune, pour le mettre à double sens.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1195275006

CA19 240516

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations relativement à la marge latérale et à l'empiètement de la surhauteur dans un secteur de surhauteur de 65 mètres pour une construction située au 2055, rue Drummond

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment à être construit au 2055, rue Drummond, des dérogations permettant la construction d'un bâtiment avec une marge de 3 mètres au lieu de 4 mètres et avec une implantation de la surhauteur qui empiète de 4,76 m dans un secteur de surhauteur de 65 mètres, et ce, en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), ainsi qu'à la résolution CA17 240225;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la façade originale de l'édifice Winter Club située en bordure de la rue Stanley devra être restaurée et intégrée au projet, de même que les arches métalliques de la structure intérieure;
- la marquise originale en façade de l'édifice Winter Club devra être restaurée et remise en place.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1196255015

CA19 240517

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Beaudry annonçant l'adoption du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12
CA-24-311
1190318026

CA19 240518

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Beaudry annonçant l'adoption du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal, Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13
CA-24-312
1190318027

CA19 240519

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Beaudry annonçant l'adoption du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14
CA-24-313
1190318028

CA19 240520

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Beaudry annonçant l'adoption du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15
CA-24-314
1190318025

CA19 240521

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003) afin d'introduire une limite de renouvellements de mandats et de procéder à deux corrections de mise à jour dans deux articles - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Beaudry annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003) afin d'introduire une limite de renouvellements de mandats et de procéder à deux corrections de mise à jour dans deux articles, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16
CA-24-310
1195289003

CA19 240522

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.17 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240523

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de modifier les diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2020

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, fixant :

- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2020, soit le 18 mars 2020 pour les artisans et le 19 mars 2020 pour les artistes;
- les dates d'émission des permis pour la saison 2020, soit du 18 mars au 17 avril 2020 pour les artisans et les artistes.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1194680004

CA19 240524

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 9^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 9^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 616 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 256 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 151 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 565 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture

et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1195907009

CA19 240525

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2019-2020

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 614 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements prévus au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1196220002

CA19 240526

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et abroger la résolution CA12 240383 - Habitations Le Moyne/Saint-Paul -2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 septembre 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 25 septembre 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest dans le Vieux-Montréal, - Habitations Le Moyne/Saint-Paul, conformément au Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, l'autorisation de construire un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, et ce, en dérogation aux articles 10 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

Procès-verbal du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019

- a) la construction doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 33 et 35 à 48 inclusivement, dessinés par les architectes Saucier + Perrote et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 août 2019;
 - b) un plan d'aménagement paysager détaillé de la cour intérieure et des toits montrant notamment le type de plantes choisies doit être déposé lors de la demande de permis;
 - c) les aménagements paysagers doivent être soignés, leur entretien doit être prévu et les espèces végétales devront être remplacées au besoin;
 - d) au moins 35 unités doivent comprendre 2 chambres à coucher et 4 unités 3 chambres à coucher;
 - e) la délivrance du permis de construction doit être soumise à la procédure de révision du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, le critère additionnel suivant s'applique :
 - i) l'éclairage nocturne prévu aux plans doit être discret afin de ne pas engendrer de pollution lumineuse;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet;
- 4) D'abroger la résolution CA12240383 autorisant la construction d'un bâtiment de 12 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Habitations Saint-Paul) (dossier 1124400032).

Adoptée à l'unanimité.

40.20
pp 413
1190607008

CA19 240527

Adopter un règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2020, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Beaudry annonçant l'adoption du projet de Règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2020, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.21
CA-24-308
1195384002

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 décembre 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 22 h 08.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240533
lors de la séance du conseil tenue le 10 décembre 2019.